



RÉSOLUTION 01/02 RELATIVE AUX CONTRÔLES DES ACTIVITÉS DE PÊCHE

NOTE : Au titre de l'Article IX(5) de l'Accord portant création de la CTOI, l'Inde a émis une objection aux Résolutions de la CTOI 13/02, 13/03 13/06 et 13/07 adoptées lors de la Dix-septième session de la CTOI (Maurice, 6-10 mai 2013). Selon l'Article IX de l'Accord, et compte-tenu des objections de l'Inde, un délai de 60 jours (jusqu'au 13 novembre 2013) s'applique avant que les résolutions de la CTOI 13/02, 13/03 13/06 et 13/07 n'entrent en vigueur, à moins qu'un tiers des membres n'y objectent.

(La Résolution 01/02 reste en vigueur pour tous les membres jusqu'au 13 novembre 2013 et restera ensuite en vigueur pour l'Inde)

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

Prenant note des résultats de la réunion en intersession sur l'établissement d'un programme de contrôle et d'inspection qui s'est tenue à Yaizu au Japon du 27 au 29 mars 2001 ;

Prenant note d'adopter et de mettre en œuvre, avant l'adoption d'un schéma intégré de contrôle et d'inspection, des mesures minimales de contrôle applicables aux navires de pêche battant pavillon d'une Partie contractante, et ou, d'une Partie non contractante coopérante, qui exercent des activités de pêche dans la zone de la compétence de la CTOI ;

Considérant que les Parties Contractantes ont décidé que la mise en œuvre d'un schéma intégré de contrôle et d'inspection devrait suivre une approche graduelle ;

Adopte, conformément aux dispositions de l'article IX de l'Accord portant création de la CTOI que¹ :

1. Les Parties Contractantes et les Parties Non Contractantes coopérantes avec la CTOI :
 - a) Autorisent la mise en exploitation des navires battant leur pavillon pour pratiquer des activités de pêche que lorsqu'ils peuvent s'acquitter efficacement des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne ces navires.
 - b) Assurent que les navires de pêche battant leur pavillon respectent les résolutions en vigueur adoptées dans le cadre de l'accord CTOI.
 - c) Notifient au Secrétariat sur une base annuelle et pour le 31 janvier, en tout état de cause, avant leur entrée dans la zone de la CTOI tous les navires de pêche d'une longueur hors tout de plus de 24 mètres (ou de plus de 20 mètres entre perpendiculaires) autorisés à pêcher dans la zone de la CTOI et notamment le navire qui est autorisé à pêcher une ou plusieurs espèce(s) régulée(s).

Cette notification doit inclure pour chaque navire :

- I. Le nom du navire, le numéro d'immatriculation ;
- II. Le pavillon précédent (le cas échéant) ;
- III. L'indicatif international d'appel radio
- IV. Le type de navire, la longueur et tonnage en jauge brute ou en jauge nette ;
- V. Nom et adresse du (des) armateurs et/ou de l'affrèteur, et/ou de l'exploitant.

Chaque Partie Contractante et chaque Partie Non Contractante coopérante avec la CTOI notifie sans délai au secrétariat toute modification notamment toute suspension, tout retrait ou toute limitation concernant ces informations.

Le secrétariat tient à la disposition de toutes les Parties Contractantes et les Parties Non Contractantes coopérantes avec la CTOI les informations notifiées au titre du sous-paragraphe (c).

¹ Le paragraphe 1 a été remplacé par les Résolutions [02/05](#), [05/02](#) et [07/02](#)



2. Chaque Partie Contractante et Partie non Contractante coopérante avec la CTOI :
 - a. Veille à ce que chacun de leurs navires de pêche conserve à bord des documents délivrés et certifiés par leur autorité compétente qui comprennent au moins les éléments suivants :
 - I. Licence, permis ou autorisation de pêche et les conditions y afférentes ;
 - II. Le nom du navire ;
 - III. Port et numéro(s) d'immatriculation ;
 - IV. Indicatif international d'appel radio ;
 - V. Nom et adresse du ou des propriétaires et le cas échéant de l'affrètement ;
 - VI. Longueur hors tout ;
 - VII. Puissance motrice, en KW/chevaux vapeur, le cas échéant.
 - b) Vérifie les documents régulièrement et au moins chaque année.
 - c) S'assure que toute modification apportée aux documents et aux informations visées au point 1.a) soit certifiée par leur autorités compétente.
3. Chaque Partie Contractante et chaque Partie Non Contractante coopérante avec la CTOI veille à ce que leurs navires de pêche autorisés à pêcher dans la zone de la CTOI portent un marquage permettant de les identifier facilement conformément aux normes généralement acceptées telles que les spécifications de la FAO sur le marquage et l'identification des bateaux de pêche.
4.
 - a) Chaque Partie Contractante et Partie Non Contractante coopérante avec la CTOI autorisée à pêcher dans la zone de la CTOI s'assure que les engins utilisés par ses navires de pêche autorisés à pêcher dans la zone de la CTOI sont marqués de manière appropriée : les filets, lignées et autres engins en mer doivent être munis le jour de balises à fanion ou réflecteur radar et la nuit de bouées lumineuses permettant d'indiquer leur position et leur étendue.
 - b) Les balises de marquage et objets flottants similaires destinés à signaler la position des engins de pêche fixés font apparaître clairement à tout moment la ou les lettres et/ou le ou les numéros des navires auxquels elles appartiennent.
 - c) Les dispositifs de concentration de poisson doivent être clairement marqués tout le temps avec la(es) lettre(s) et/ou le(s) numéro(s) du navire auquel ils appartiennent.
5. Chaque Partie Contractante et chaque Parties Non Contractante coopérante avec la CTOI s'assurent que tous leurs navires de pêche de plus de 24 mètres hors tout et autorisés à pêcher dans la zone de la CTOI tiennent un journal de pêche national relié et numéroté de façon continue. Les premiers relevés du journal de bord sont conservés à bord du navire de pêche pendant une période de 12 mois.

Mesures de conservation et de gestion liées à cette Résolution 01/02

[Résolution 13/02](#)

[Résolution 07/02](#)



APPENDICE I

HISTORIQUE DE TOUTES LES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION ADOPTÉES PAR LA COMMISSION DE 1998 À 2013

Numéro de résolution ou de recommandation	Mesure de conservation et de gestion	État	Remplacée par
2013			
Résolution 13/01	Sur la suppression des mesures de conservation et de gestion obsolètes	ACTIVE	
Résolution 13/02	Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI	Entrera en vigueur le 13 novembre 2013	
Résolution 13/03	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Entrera en vigueur le 13 novembre 2013	
Résolution 13/04	Sur la conservation des cétacés	ACTIVE	
Résolution 13/05	Sur la conservation des requins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>)	ACTIVE	
Résolution 13/06	Sur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI	Entrera en vigueur le 13 novembre 2013	
Résolution 13/07	Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès	Entrera en vigueur le 13 novembre 2013	
Résolution 13/08	Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant des spécifications plus détaillées sur la déclaration des données des coups de pêche sur DCP et l'élaboration d'une meilleure conception des DCP pour réduire les maillages des espèces non-cibles	ACTIVE	
Résolution 13/09	Sur la conservation du germon capturé dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 13/10	Sur des points de référence-cibles et -limites provisoires et sur un cadre de décision	ACTIVE	
Résolution 13/11	Sur une interdiction des rejets de patudo, de listao, d'albacore (et une recommandation pour les espèces non-cibles) capturés par les senneurs dans la zone de compétence de la CTOI	Entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014	
2012			
Résolution 12/01	Sur l'application du principe de précaution	ACTIVE	



Résolution 12/02	Politique et procédures de confidentialité des données statistiques	ACTIVE	
Résolution 12/04	Sur la conservation des tortues marines	ACTIVE	
Résolution 12/05	Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche	ACTIVE	
Résolution 12/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Entrera en vigueur le 1er juillet 2014	
Résolution 12/09	Sur la conservation des requins-renards (famille des <i>Alopiidae</i>) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 12/10	Pour promouvoir la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion déjà adoptées par la CTOI	ACTIVE	
Résolution 12/11	Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes	ACTIVE	
Résolution 12/12	Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 12/13	Pour la conservation et la gestion des stocks de thons tropicaux dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Recommandation 12/15	Sur les meilleures données scientifiques disponibles	ACTIVE	
2011			
Résolution 11/01	Concernant la consolidation des résolutions et des recommandations de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 11/02	Sur l'interdiction de la pêche sur les bouées océanographiques	ACTIVE	
Résolution 11/03	Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées dans la zone de la convention	ACTIVE	
Résolution 11/04	Sur un Programme Régional d'Observateurs	ACTIVE	
2010			
Résolution 10/02	Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 10/05	Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement	ACTIVE	
Résolution 10/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Sera remplacée le 1 ^{er} juillet 2014	Résolution 12/06
Résolution 10/08	Sur un registre des navires en activité pêchant les thons et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 10/09	Concernant les fonctions du Comité d'application de la CTOI	ACTIVE	



Résolution 10/10	Concernant des mesures relatives aux marchés	ACTIVE	
Résolution 10/11	Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	ACTIVE	
Recommandation 10/13	Sur la mise en place d'une interdiction des rejets des listaos, des albacores, des patudos et des espèces non cibles capturés par les senneurs	Sera remplacée le 1 ^{er} juillet 2014	Résolution 13/11
2009			
Résolution 09/01	Sur les suites à donner à l'évaluation des performances	ACTIVE	
2007			
Résolution 07/01	Visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	ACTIVE	
2006			
Résolution 06/03	Sur la mise en place d'un Programme de système de surveillance des navires	ACTIVE	
2005			
Résolution 05/01	Sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse	ACTIVE	
Résolution 05/03	Concernant l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port	ACTIVE	
Résolution 05/05	Concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI	ACTIVE	
Recommandation 05/07	Concernant un Standard de gestion pour les navires thoniers	ACTIVE	
Recommandation 05/09	Sur la mortalité accidentelle des oiseaux de mer	Sera remplacée le 1 ^{er} juillet 2014	Résolution 12/06
2003			
Résolution 03/01	Sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties coopérantes non contractantes	ACTIVE	
Résolution 03/02	Sur les critères visant à l'octroi du statut de partie coopérante non contractante	ACTIVE	
Résolution 03/03	Concernant l'amendement des formulaires des documents statistiques de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 03/07	Reconnaissant la contribution de David Ardill	ACTIVE	
2002			
Recommandation 02/07	Concernant les mesures visant à prévenir le blanchiment des captures des grands palangriers thoniers INN	ACTIVE	
Résolution 02/08	Sur la conservation du thon obèse et de l'albacore dans l'océan Indien	ACTIVE	



Résolution 02/09	Mise en place du comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	ACTIVE	
2001			
Résolution 01/03	Établissant un schéma pour promouvoir le respect des mesures de conservation de la CTOI par les navires battant pavillon d'une Partie non Contractante	ACTIVE	
Résolution 01/04	Concernant la limitation de la capacité de pêche des navires des parties non membres de la CTOI qui pêchent le thon obèse	ACTIVE	
Résolution 01/06	Concernant le programme CTOI de document statistique pour le thon obèse	ACTIVE	
Résolution 01/07	Concernant le soutien du Plan d'action international INN	ACTIVE	
2000			
Résolution 00/01	Sur l'application par les membres de la CTOI des procédures obligatoires de communication des données statistiques et sur la coopération avec les parties non contractantes	ACTIVE	
Résolution 00/02	Sur une étude de la prédation des poissons capturés à la palangre	ACTIVE	
1999			
Résolution 99/01	Sur la gestion de la capacité de pêche et sur la réduction des prises de thon obèse juvénile par les navires, y compris les navires battant pavillon de complaisance, qui pêchent les thons tropicaux dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 99/02	Actions à prendre à l'encontre des activités de pêche de grands navires palangriers opérant sous pavillon de complaisance	ACTIVE	
Résolution 99/03	Concernant l'élaboration d'un schéma de contrôle et d'inspection pour la CTOI	ACTIVE	
1998			
Résolution 98/03	Sur le thon rouge austral	ACTIVE	
Résolution 98/05	Relative à la coopération avec des parties non contractantes	ACTIVE	
MCG actives s'appliquant à toutes les CPC jusqu'au 13 novembre 2013 et qui resteront en vigueur pour l'Inde			
Résolution 12/03	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	ACTIVE	
Résolution 12/07	Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès	ACTIVE	
Résolution 07/02	Concernant l'établissement d'un registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone CTOI	ACTIVE	
Résolution 01/02	Relative aux contrôles des activités de pêche	ACTIVE	



MCG remplacées			
2012			
Résolution 12/08	Sur un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP)	Remplacée	Résolution 13/08
Recommandation 12/14	Sur des niveaux de référence cibles et limites provisoires	Remplacée	Résolution 13/10
2011			
Résolution 11/05	Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche	Remplacée	Résolution 12/05
Recommandation 11/06	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/03
2010			
Résolution 10/01	Pour la conservation et la gestion des stocks de thons tropicaux dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/13
Résolution 10/03	Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/03
Résolution 10/04	Sur un Programme régional d'observateurs	Remplacée	Résolution 11/04
Résolution 10/07	Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les thons et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/07
Résolution 10/12	Sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/09
2009			
Résolution 09/02	Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes	Remplacée	Résolution 12/11
Résolution 09/03	Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 11/03
Résolution 09/04	Programme régional d'observateurs	Remplacée	Résolution 10/04
Résolution 09/05	Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/12
Résolution 09/06	Concernant les tortues marines	Remplacée	Résolution 12/04
2008			
Résolution 08/01	Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI	Remplacée	Résolution 10/02
Résolution 08/02	Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche	Remplacée	Résolution 11/05



Résolution 08/03	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Remplacée	Résolution 10/06
Résolution 08/04	Concernant l'enregistrement des captures par les palangriers dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 12/03
2007			
Résolution 07/03	Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 10/03
Résolution 07/04	Relative à l'enregistrement et à l'échange d'informations sur les navires pêchant le thon et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolutions 10/07, 10/08
Résolution 07/05	sur une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et coopérantes non contractantes de la CTOI en termes de nombre de navires palangriers ciblant l'espadon et le germon	Remplacée	Résolution 09/02
2006			
Résolution 06/01	Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 09/03
Résolution 06/02	Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche	Remplacée	Résolution 08/02
Résolution 06/04	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Remplacée	Résolution 08/03
Résolution 06/05	Sur la limitation de la capacité de pêche, en termes de nombre de navires, des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes de la CTOI	Remplacée	Résolution 09/02
2005			
Résolution 05/02	Concernant l'établissement d'un registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone CTOI	Remplacée	Résolution 07/02
Résolution 05/04	Relative à l'enregistrement et à l'échange d'informations sur les navires, y compris les navires battant pavillon de complaisance, pêchant le thon tropical et l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 07/04
Recommandation 05/06	Concernant les termes de références pour un Groupe de travail de la CTOI sur les options de gestion	Remplacée	Résolution 13/01
Recommandation 05/08	Concernant les tortues de mer	Remplacée	Résolution 12/04
2003			
Recommandation 03/04	Concernant l'amélioration de l'efficacité des mesures de la CTOI visant à éliminer les activités INN dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolution 13/01
Recommandation 03/05	Concernant les mesures commerciales	Remplacée	Résolution 13/01
Recommandation 03/06	Recommandation pour commander un rapport sur les options de gestion pour les thons et les thonidés	Remplacée	Résolution 13/01



2002			
Résolution 02/01	Relative à l'établissement d'un programme CTOI d'inspection au port	Remplacée	Résolution 05/03
Résolution 02/02	Relative à la mise en place d'un programme pilote de système de surveillance des navires	Remplacée	Résolution 06/03
Résolution 02/03	Mandat pour le Comité d'application de la CTOI	Remplacée	Résolution 10/09
Résolution 02/04	Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de la convention	Remplacée	Résolution 06/01
Résolution 02/05	Concernant l'établissement d'un registre CTOI des navires de plus de 24 mètres autorisés à opérer dans la zone CTOI	Remplacée	Résolutions 05/02, 07/02
Recommandation 02/06	Concernant l'application de la résolution concernant le registre des navires de la CTOI	Remplacée	Résolution 13/01
2001			
Recommandation 01/01	Résolution concernant les programmes nationaux d'observateurs de la pêche thonière dans l'océan Indien	Remplacée	Résolution 13/01
Résolution 01/05	Procédures de soumission des statistiques exigibles par la CTOI de la part des parties membres	Remplacée	Résolution 08/01
1999			
Résolution 99/04	Relative au statut de partie non contractante coopérante	Remplacée	Résolution 03/02
Résolution 98/01	Procédures de soumission des statistiques exigibles par la CTOI de la part des pays membres	Remplacée	Résolution 01/05
1998			
Résolution 98/02	Politique et Procédures De Confidentialité Des Données Statistiques	Remplacée	Résolution 12/02
Résolution 98/04	Relative à l'enregistrement et à l'échange d'information sur les navires, y compris les navires battant pavillon de complaisance, pêchant le thon tropical dans la zone de compétence de la CTOI	Remplacée	Résolutions 05/04, 07/04